



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Compte-rendu affiché le : 13 octobre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 36

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelynne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 7

Mme Marion CARRIER pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
Mme Linda TABTE pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Albert YOGO pouvoir à M. Marc DUBIEF
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Nathalie BRAMET REYNAUD
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à M. Raphaël SULTANA
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à M. Djamel BOUDEBIBAH
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL

Délibération n°20221006DEL14

HABITAT

Participation au Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) 2022-2024 de la Métropole de Lyon

RAPPORTEURE : MME VALÉRIE BOULARD

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2018, la Métropole de Lyon s'est dotée d'un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC), cadre partenarial réunissant les communes concernées, l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH), la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et la Métropole

de Lyon afin de conduire des missions de veille et d'accompagnement des copropriétés fragiles.

Après un repérage avec les acteurs locaux de copropriétés interrogeant la fragilité et la complexité de leur gestion, un diagnostic a permis d'identifier environ 120 copropriétés fragiles sur 8 communes de la Métropole.

Afin de poursuivre ses actions préventives envers les copropriétés, la Métropole de Lyon a souhaité s'engager dans un second POPAC Métropolitain sur la période 2022 à 2024.

Selon les besoins des copropriétés, le POPAC propose plusieurs outils d'intervention, animés par l'opérateur désigné par la Métropole :

- l'outil de Veille et d'Observations en Copropriétés (VOC) à l'échelle du territoire Métropolitain, outil finalisé au deuxième trimestre 2022, permettant de faire émerger les copropriétés fragiles via l'analyse d'indicateurs statistiques et de remontées de terrain,
- la veille active avec pré-diagnostic/diagnostic permettant d'objectiver les fragilités de fonctionnement des copropriétés et de mesurer les besoins réels d'accompagnement,
- l'action d'accompagnement adapté aux besoins : information et sensibilisation des copropriétés et conseils syndicaux, appui technique,
- la mise en place d'une AMO copropriétés neuves/récents livrées dans le cadre des PRU 1 et 2, AMO financée par l'ANRU et la Métropole.

Le dispositif POPAC est financé à 50 % par l'ANAH, dans un plafond de 100 000 € HT/an, à 25 % par la CDC, dans un plafond de 100 000 € HT/ an, le reste à charge se répartit entre la Métropole pour 80 % et les communes concernées à hauteur de 20 %.

La participation prévisionnelle de la Ville à ce dispositif est plafonnée à 6 000 €/an pour les années 2022, 2023 et 2024. Elle sera calculée précisément en année N+1 en fonction du nombre de copropriétés suivies et du degré d'accompagnement.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la participation de la Ville au Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés de la Métropole,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière pour les années 2022 à 2024 avec la Métropole de Lyon.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémy BREAUD